



No de résolution  
ou annotation

## 2e SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 décembre 2023

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue publiquement au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs le 19 décembre 2023 à 19h30.

Sont présents à cette séance chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

<b>Paul Kushner</b>	<b>maire</b>
<b>Serge Ennis</b>	<b>cons. au poste no : 1</b>
<b>Patricia Lacasse</b>	<b>cons. au poste no : 2</b>
<b>Steven Minty</b>	<b>cons. au poste no : 3</b>
<b>Isabelle Jetté</b>	<b>cons. au poste no : 4</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no : 5</b>
<b>Marie-Lise Daigle</b>	<b>cons. au poste no : 6</b>

Assistent également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière.

### **Ouverture et mot de bienvenue du maire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

### **Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

Les élus présents et votant individuellement de vive voix, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour présenté et tel que reproduit ci-dessous :

### **ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue du maire**

**Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

**Adoption de l'ordre du jour**

1. Adoption du règlement no 453-24-01 de taxation, compensation et tarification pour 2024.

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

Madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le règlement de taxation, compensation et tarification pour l'année 2024. Elle mentionne également que l'envoi du compte de taxes 2024 sera effectué à la fin janvier 2024.

2023-12-324



No de résolution  
ou annotation

## 2e SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 décembre 2023

2023-12-325

### 1. Adoption du règlement no 453-24-01 de taxation, compensation et tarification pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a adopté le budget de l'exercice financier 2024 en date du 19 décembre 2023 lors de sa 1<sup>ère</sup> séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi sur les compétences municipales qui octroie les pouvoirs en matière de salubrité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Val-des-Lacs, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 453-23-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire remplacer ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été disponible au moins 2 (deux) jours avant son adoption et a été remise aux membres du conseil au moins 72 (soixante-douze) heures avant son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 20 novembre 2023 par monsieur Serge Ennis ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation ont été faits à la séance du 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément au Code municipal ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 453-24-01 abroge et remplace le règlement 453-23-01.

QUE le règlement portant le numéro 453-24-01 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement pour l'exercice financier 2024 comme-ci au long reproduit ici;

ET

QUE le règlement soit annexé au livre des règlements.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**



No de résolution  
ou annotation

2023-12-326

**2e SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**19 décembre 2023**

---

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19h55.

---

**Paul Kushner**  
**Maire**

**Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

**Paul Kushner**  
**Maire**

---

**Caroline Champoux**  
**Directrice générale – greffière-trésorière**



No de résolution  
ou annotation

**2e SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**19 décembre 2023**

---